

PLU

5.9 PLAN RELATIF À L'IDENTIFICATION DES MURS À PÊCHES PROTÉGÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 123-1-7 DU CODE DE L'URBANISME

SECTEUR EST

Echelle 1/500 e

PLU approuvé le: 13 septembre 2012

Vu pour être annexé à la délibération du 13 septembre 2012

N°	Procédure	Approuvée par délibération en date du
1	Révision simplifiée n°1 Faubourg	14 décembre 2013
2	Révision simplifiée n°2 Fraternité	14 décembre 2013
3	Révision simplifiée n°3 Saint-Antoine Murs-à-Pêches	14 décembre 2013
4	Modification simplifiée n°1	14 décembre 2013
5	Modification n°1	2015



MURS A PÊCHES - ETAT DES LIEUX
22/10/2007

Secteurs 1 et 2 - Section CJ

Fond de plan Cadastral 2006- Echelle -1/500

périmètre de classement

Bâti dur
 Bâti léger

Hauteurs des murs à pêches:
 Mur à pêches ht > 2.50 m
 Mur à pêches ht: 2.30 m à 2.50 m
 Mur à pêches ht: 2.00 m à 2.20 m
 Mur à pêches ht: 1.60 m à 1.90 m
 Mur à pêches ht < 1.60 m

Nature des murs à pêches:
 mur nouveau (parpaings, béton...)
 Clotures légère (grillage, tôle...)
 Emprise de mur disparu
 Chaperon existant

Désordres sur les murs à pêches:
 Poches
 Brèches partielles
 Brèches toute hauteur
 Déversement du mur
 Amas de pierre
 Couronnement de lierre

Observations :
 Caractère prioritaire
 Enduit en bon état
 Chaperon en bon état

0 10 20 30 m

S.A.R.L.
d'Architecture
et d'Urbanisme
Anne GENIN & Marc SIMON



Direction Régionale de l'Environnement Île de France
Service Aménagement, Sites, Paysages, Nature

Direction Régionale de l'Émil
ILE-DE-FRANCE
BASSIN SEINE-NORMAN

Anne GENIN & Marc SIMON - Architectes D.E.S.A. - Urbaniste D.I.U.U.P. 6 rue du Perche 75003 Paris
S.A.R.L. Architecture et d'Urbanisme au capital de 50.000 euros. Ordon. n° 000205 - SIRET 443 202 833 00010 Code APE 742A
Tél. 01 48 07 33 79 - Fax. 01 48 07 32 25 - Email: simon.genin.architectes@wanadoo.fr - code TVA FR2445020833

